

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

CAT. :.....

PRENOM:.... NOM :.... code postal:..... Adresse: CP :.... COMMUNE: @:____ Tél :..... profession: Pointure: taille short: taille tee-shirt:..... Attestation de paiement PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE : 1 /. NOM :...... PRENOM : Tel:..... Lien de Parenté : 2 /. NOM :...... PRENOM : Tel:..... Lien de Parenté :

Signature



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Préambule

L'association a pour but la pratique et le développement de l'éducation physique, des sports, d'activités culturelles et philosophiques. L'association s'interdit toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique ou confessionnel.

ART. 1

Le présent règlement a pour objet de définir les droits et devoirs des adhérents au sein du club. Il complète et précise les dispositions statutaires du fonctionnement de l'association. Il permet de définir les rapports entre l'association et ses membres, et les membres entre eux.

ART. 2

La pratique du rugby est ouverte à tous les jeunes (filles ou garçons) dans les tranches d'âge fixées par la Fédération Française de Rugby (Baby Rugby, U6, U8, U10, U12, U14, U16, U18, senior et loisir).

ART. 3

L'inscription d'un adhérent à la pratique du rugby implique l'acceptation stricte et le respect des dispositions du présent règlement en contrepartie des devoirs et obligations que s'imposent les membres du bureau. La validité de l'inscription répond aux critères suivants :

- avoir scanné sur le site ovale2.ffr la totalité des pièces administratives demandées (autorisations, photo...)
- avoir scanné la demande d'affiliation validée par le médecin pour la non contre-indication à la pratique du rugby de moins de 3 mois à la date d'inscription
- avoir réglé la cotisation (voir montant selon votre catégorie à article 8.5)

Les cotisations restent acquises en cas d'abandon ou d'exclusion de l'activité en cours de saison. Les cas de force majeure (blessure, maladie, déménagement, ou autre ...) seront examinés par le bureau qui déterminera les modalités d'un remboursement éventuel.

ART. 4

La pratique d'une activité est faite sous la responsabilité d'un éducateur/entraîneur et/ou d'un animateur habilité. Pour des raisons de sécurité et d'efficacité, les joueurs doivent se soumettre aux consignes, commandes ou ordres des personnels enseignant. La responsabilité du club ne saurait être engagée en dehors des activités (lieux et horaires). Le club décline toute responsabilité en cas de vols dans les vestiaires. Le stationnement des véhicules demeure sous la responsabilité exclusive de leurs propriétaires.

ART. 5

Les joueurs doivent respecter les équipements mis à disposition et le règlement municipal en vigueur sur le stade ainsi qu'un strict respect des horaires d'entraînements.

ART. 6

L'utilisation du logo ou du nom de l'association à des fins commerciales est interdite. Pour toute autre utilisation, le bureau doit au préalable être consulté et rendre un avis favorable.

ART. 7

Le bureau se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement tout adhérent ayant commis, par ses actes ou son comportement, des manquements graves au présent règlement. Au préalable, le joueur concerné sera convoqué à un entretien avec les membres du bureau en présence de ses parents.

ART. 8 – DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

Art.8.1. Conditions d'admission

Age minimum : avoir 3 ans révolus au moment de l'inscription.

Art. 8.2. Tenue obligatoire

Les joueurs doivent jouer avec l'équipement qui est remis en début de saison (short, t-shirt d'entraînement, chaussettes, jogging . Sac de sport et protège dents non fournis). Les joueurs doivent également porter des crampons moulés ou vissés.

Pensez à marquer les tenues et vêtements du nom du joueur. Nous vous rappelons que le club n'est pas responsable des objets perdus ou volés dans les locaux.

Art. 8.3. Fonctionnement des entraînements

Les entraînements ont lieu de fin août à début juillet. Durant les vacances scolaires et les jours fériés légaux les cours n'ont pas lieu. Nous demandons aux joueurs d'être assidus jusqu'à la fin de l'année.

Merci d'informer les responsables en cas d'absence ou de maladie par sms au responsable de catégorie, ou sur le groupe facebook, ou par mail.

Les horaires d'entraînement sont fixés comme suit :

- Baby Rugby: les mercredis de 16h30 à 17h15.
- U6 : les mercredis de 17h15 à 18h15
- U8 : les mercredis de 17h15 à 18h15 et vendredis de 18h à 19h15.
- U10 : les mercredis de 17h15 à 18h30 et vendredis de 18h à 19h15.
- U12 : les mercredis de 18h15 à 19h30 et vendredis de 18h à 19h15.

Lieu d'entraînement : Stade Fontlupt, rue Léo Lagrange 69680 CHASSIEU,

- U14 : les lundis de 18h15 à 19h30 et les mercredis de 18h30 à 20h00

Lieux d'entraînement : le lundi au stade de Genas-Azieu, 18 rue du repos, 69740 GENAS

le mercredi au stade Fontlupt, rue Léo Lagrange 69680 CHASSIEU,

Toute modification éventuelle sera portée à la connaissance des parents.

En cas d'intempéries, les entraînements pourront être annulés par les éducateurs ou par la mairie (terrain impraticable). Un mail et/ou SMS sera envoyé aux parents.

Pour les autres catégories proposées par le club :

- U16, U18 : les mercredis de 19h30 à 20h45 à Meyzieu ou Pusignant,

et vendredis de 19h15 à 20h45 à Chassieu ou Meyzieu.

- Pôle jeunes : 15 à 30 cadets définis en début de saison

lundi de 18h30 à 20h à Meyzieu

mercredi de 17h30 à 18h45 à Meyzieu

- Seniors : les mardis et jeudis de 19h30 à 21h00.

- Loisirs Rosette : les lundis de 18h30 à 20h00.

- Loisirs Touch : les lundis de 18h30 à 20h00.

Art. 8.4. Matchs

Le rugby est un sport collectif et cela implique que tout le groupe doit être présent afin de ne pas pénaliser le travail des éducateurs/entraîneurs mais aussi des joueurs présents.

Un calendrier de matchs organisés sera communiqué aux joueurs en début de saison et sera disponible sur le site internet, facebook, ou autre moyen de communication.

Les déplacements des joueurs s'effectuent soit en bus, soit en covoiturage.

En cas d'accident :

Déclaration immédiate à faire par l'éducateur/entraîneur de la catégorie qui informera le bureau.

L'assurance souscrite à travers l'affiliation FFR n'intervient qu'en complément des assurances personnelles de l'adhérent (Sécurité Sociale, mutuelles ...)

Art. 8.5. Cotisations

La cotisation est payable à l'inscription.

Pour la catégorie « Baby Rugby », elle est de 100€.

Pour les catégories U6 à U14 : 130€

Pour les catégories U16 et U18 : 160€

Pour la catégorie senior : 200€

Pou la catégorie loisir : 80€

Pour les fratries, une remise de 20% est appliquée dès la deuxième inscription, et 30 % à partir de 3 cotisations (la réduction se faisant sur la cotisation la moins chère).

Il est possible de régler en plusieurs fois ou par Chèques Vacances. (Nous consulter)

Merci d'établir les chèques à l'ordre de : Chassieu RUGBY.

Art. 8.6 Responsabilité

Notre assurance couvre les joueurs dans nos locaux, pendant les heures d'entraînement, les compétitions ainsi que toutes les sorties organisées par le club. Les entraînements peuvent avoir quelques minutes de retard si l'éducateur/entraîneur finit un exercice. Toutes les remarques ou questions sur le fonctionnement du club doivent être faites auprès des responsables uniquement. Nous sommes à votre disposition pour vous donner les informations complémentaires et répondre à vos questions.

Art. 8.7. Communication

Pour toute demande, vous pouvez nous envoyer un mail à <u>contact@chassieurugby.fr</u> ou au courriel fourni par votre responsable de catégorie.

Nous disposons également d'un site internet (http://chassieurugby.fr), d'une page Facebook et d'Instagram.

Vous trouverez toutes les informations utiles de la vie du club (match des Seniors, de la Rosette et du Touch, manifestations...)

Art. 8.8. Sponsoring

Si vous êtes dirigeant d'une société, travailleur indépendant ou à titre personnel, et que vous souhaitez contribuer au développement économique du Club Chassieu Rugby (mécénats, sponsoring...) faites-vous connaître auprès des responsables.

Q	_
- >	⋖

Coupon détachable à remettre avec le dossier d'inscription

Noms et Prénoms du joueur :
Catégorie :
reconnait avoir reçu et pris connaissance du règlement intérieur du Club de Chassieu Rugby pour la saison 2021/2022.
Date et signature du joueur, précédé de la mention « Lu et Approuvé »



AUTORISATIONS

AUTORISATION: Je décline toute responsabilité vis-à-vis du club et de ses entraîneurs en cas d'incident lors des déplacements prévus sur les lieux des rencontres ou autre déplacement prévu dans le cadre d'activités faisant partie de ma pratique du rugby (matchs, stages, manifestations club...) lorsque je serai transporté par des personnes véhiculées étant en règle avec les lois du Code de la route.

J'autorise le représentant mandaté de CHASSIEU RUGBY à prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment, en cas d'accident ou de blessure y compris en cas d'hospitalisation, nécessitant une intervention chirurgicale, même sous anesthésie.

DROIT A L'IMAGE: J'autorise CHASSIEU RUGBY à me photographier ou filmer durant mes activités de rugby (entraînements, matchs, stages, animations diverses...) et ceci à des fins d'affichage, presse écrite, brochures papier et publications sur le site internet et sur la page Facebook.

ALLERGIES/TRAITEMENT: Merci de nous indiquer vos allergies de toute nature (piqûres,

allergies alimentaires, allergies médicamenteuses) ainsi que les maladies chroniques (asthme, rhume des foins) ou toute autre allergie, maladie ou traitement que vous jugerez nécessaire de porter à
notre connaissance :
Fait à Chassieu, le

Signature du joueur :



PIÈCES NÉCESSAIRES A L'INSCRIPTION

- 1/. Fiche individuelle de renseignements
- 2/. Coupon détachable du règlement intérieur
- 3/. Autorisations de soins (après l'avoir téléchargé et scanné sur le site oval-e2)
- 4/. Le certificat médical original (après l'avoir téléchargé et scanné sur le site oval-e2)
- 5/. Cotisation selon la catégorie en paiement de la licence-assurance pour la saison 2021/2022. (voir article 8.5) Si règlement par chèque : à libeller à l'ordre de CHASSIEU RUGBY avec le nom du joueur ainsi que sa catégorie au dos. Possibilité de régler en plusieurs fois. Possibilité de régler en chèques vacances.

⇒ Pour les nouveaux licenciés rugby :

Afin de pouvoir vous inscrire sur le site oval-e2 (site de la FFR qui valide les licences), il faudra remplir :

- 1/. La fiche individuelle de renseignements
- 2/. Le coupon détachable du règlement intérieur

Et nous apporter :

- 3/. Une photo d'identité
- 4/. La photocopie de la carte d'identité ou du passeport.
- 5/. La cotisation selon la catégorie en paiement de la licence-assurance pour la saison 2021/2022.(voir article 8.5) Si règlement par chèque : à libeller à l'ordre de CHASSIEU RUGBY avec le nom du joueur ainsi que sa catégorie au dos. Possibilité de régler en plusieurs fois. Possibilité de régler en chèques vacances.

Le certificat médical original et l'autorisation de soins seront disponibles sur le site après inscription.

	 	 	 	 	 	 	 		 	 	 	 	 	 	 _	 _	 	_	 	-	 	 _
	 	 -	 	 	 	 	 	 -	 	 	 	 	 	 		 _	 	-	 		 	 _
-																						